

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 2056 - page 131

75 - Département de Paris

FONDS DE DOTATION

Créations

Déclaration à la préfecture de Paris.

ART SANS EXCLUSION.

Objet : constituer une collection d'oeuvres d'art contemporain réalisées par des artistes fragilisés ou en situation d'exclusion (handicap mental, maladie, isolement social, précarité...) afin de la mettre à la disposition gracieuse d'institutions culturelles, d'entreprises et des membres fondateurs, en vue de son exposition au public ; soutenir des initiatives ayant vocation à favoriser la reconnaissance, la défense des intérêts et la promotion des artistes fragilisés ou en situation d'exclusion afin de permettre la valorisation et la diffusion de leurs oeuvres.

Siège social : 11, rue du Docteur-Lancereaux, 75008 Paris.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : 3 ans à compter de sa date de publication au JO

Date de déclaration : 4 janvier 2017.